A la vue de cet état de choses par lequel on veut ravir la foi des enfants catholiques du Manitoba, dépouiller l'Eglise de ses droits sacrés et indestructibles, notre cœur est navré de douleur. Nous ne pouvons pas, comme gardiens des prérogatives de notre Sainte Mère l'Eglise, rester froids spectateurs des persécutions que l'on veut lui faire subir. C'est un devoir de conscience pour Nous de rappeler à tous les fidèles de nos provinces la vraie doctrine touchant le contrôle de l'Eglise sur l'éducation des enfants catholiques dans les écoles.

Sans vouloir entrer sur le terrain politique, Nous Nous croyons dans la nécessité de proclamer ces principes et d'en réclamer l'application au nom de l'Eglise. Comme citoyens nous pouvons faire des concessions ; mais comme catholiques nous ne pouvons transiger. C'est aussi le devoir de tous les catholiques, à quelque parti, à quelque position sociale qu'ils appartiennent, de s'affirmer les enfants soumis et dévoués de l'Eglise. Il ne serait pas digne de ce nom celui qui sacrifierait ces droits pour quelque considération d'un ordre inférieur. Ce serait une trahison de laisser persécuter l'Eglise et lui ravir ses enfants. C'est donc un devoir pour tous de prier, de travailler, chacun dans sa sphère d'action, pour que justice parfaite soit rendue et cela sans troubler la paix qui est si nécessaire à la prospérité de notre pays.

Sera la présente Lettre Pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales de nos trois provinces, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par Nous dans le mois de mars mil huit cent quatre-vingt-onze.